

Circulaire de rentrée 2024-2025

Assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École. Permettre à chacun d'aller au plus haut de ses aptitudes et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté.

1. La cohésion par la progression de chacun.

Constat : 27 % des élèves entrant en 6e ont une maîtrise insuffisante en français, et 32 % en mathématiques

En maths, « manipuler, verbaliser, abstraire ».

En français, pratique quotidienne, soutenue de la lecture et de l'écriture de lettres, de mots, puis de phrases et enfin de textes d'une longueur croissante.

En français, pratique de la lecture et de l'écrit, selon la circulaire du 12 janvier 2023 (renforcer les fondamentaux).

Compréhension des textes, cycle 3 : pratique régulière et méthodique. Chaque semaine, les élèves lisent au moins **deux textes longs** (au moins 1 000 mots).
Lire, écrire au moins 2h par jour.

Cycle 2 : automatisation du décodage puis tâches plus complexes, compréhension de textes variés et de plus en plus complexes.

Lexique cycle 3 : apprentissage dédié, quotidien et progressif.

Objectif fin CM2 : rédiger un texte de 15 lignes en respectant les règles orthographiques, syntaxiques, lexicales et de présentation.

Fluence entrée en CM1. Pour tous les élèves ne parvenant pas à lire un texte avec fluidité et expressivité, à une vitesse d'environ 90 mots/mn : pratique quotidienne spécifique pendant au moins 4 semaines, éventuellement renouvelée.

2. La cohésion par la lutte contre toutes les formes d'assignation.

Favoriser la mixité sociale, l'inclusion et les parcours.

L'acquisition d'une culture littéraire, scientifique, historique et artistique, vecteur de cohésion sociale. Permettre à tous les élèves de bénéficier d'actions d'éducation artistique et culturelle.

Respect de l'autorité des professeurs, lutte contre les violences :
-renforcer l'autorité des personnels
-lutte contre la violence avec des cours d'empathie dans les écoles maternelles et élémentaires
-renforcement du dispositif pHARe, ouverture d'une plateforme à destination des parents élus, pérennisation du questionnaire harcèlement pour tous les élèves du CE2 à la Terminale.

Les programmes d'EMC révisés entreront progressivement en vigueur à compter de cette rentrée.

Appliquer le principe de laïcité.



Plans français et maths : poursuite de la formation en constellations, afin que les PE continuent ces échanges sur leurs pratiques pédagogiques.

Labellisation des manuels scolaires pour CP et CE1 en lecture, pour guider les PE dans leurs choix; sans être une condition obligatoire.

L'inclusion scolaire : 470 000 élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles dont les 2/3 bénéficient de l'aide d'un AESH. Poursuivre l'amélioration de la réponse aux familles, renforcer le soutien aux professeurs.

L'égalité filles - garçons : pratiques pédagogiques non stéréotypées, notamment en mathématiques, de la maternelle à la Terminale + veiller aux appréciations données par les PE.

Evaluations nationales pour chaque niveau scolaire, pour identifier, dès le début de l'année, le niveau de maîtrise des compétences de ses élèves et adapter sa pédagogie.

Collège : choc des savoirs : groupes de besoins en français et en maths pour les élèves de 6e et de 5e. Alternance entre temps d'enseignement en classe de référence et temps d'enseignement en regroupement selon les besoins des élèves, pour une prise en charge différenciée en suivant le même programme.

Expérimentation du PAS avec personnels EN et du secteur médico-social, rémunération des AESH sur le temps méridien prise en charge par l'État.

Refonte de la carte de l'éducation prioritaire, travaillée localement, au cas par cas.

Circulaire de rentrée 2024-2025

Assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École. Permettre à chacun d'aller au plus haut de ses aptitudes et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté.

3. la cohésion autour de l'école et de ses personnels,

face aux violences, autour de ses valeurs.

Formation continue : privilégier les formations collectives en proximité, les actions d'observations en classe, soutenir les professeurs qui souhaitent monter en compétences. L'Institution et l'EAFC doivent répondre aux besoins identifiés par les PE.

Protection des personnels : recteurs, cadres académiques, inspecteurs doivent être guidés par une seule exigence : prévenir et agir pour protéger tous les personnels de l'EN, sans jamais minorer ou taire aucune atteinte, en lien étroit avec les services de sécurité et de la justice.

Une force mobile scolaire sera créée au niveau national pour apporter, en cas de crise, un appui et des renforts aux équipes académiques en moins de 24 heures.
+ les écoles seront invitées à constituer des réseaux d'appui éducatif au sein desquels les assistants d'éducation (AED) pourront participer à la sécurisation de l'ensemble des enceintes scolaires.
+ conventions locales pour renforcer les liens entre les services académiques, les forces de l'ordre et la Justice, pour assurer le déploiement d'un véritable bouclier républicain autour de l'École et de tous les publics qu'elle accueille.

Il ne peut donc y avoir ni lâcheté, ni faiblesse, ni tiédeur lorsque la sécurité, mais aussi la réputation de nos personnels, notamment sur les réseaux sociaux, sont mises en cause.

Réforme de la formation initiale : recruter les étudiants en fin de L3 pour suivre un master professionnalisant sous un statut rémunéré

Notre École, faisons-la ensemble sera poursuivie et amplifiée en 2025 (500 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat).

4. La cohésion sociale par l'avenir que prépare l'école : construire dès à présent l'école du futur.

Protection de l'environnement et la transition écologique.

Déploiement des aires éducatives : petits espaces naturels marins, forestiers ou fluviaux, dont la gestion est confiée à des classes.

Améliorer le niveau de connaissances des enjeux, pour une action concrète au sein et à proximité des écoles : **Semaines du développement durable et de l'engagement**, fin septembre.

L'École doit jouer un rôle déterminant dans l'usage raisonné des écrans et l'appropriation d'une culture numérique responsable.



Utiliser les opportunités du numérique dont l'IA à des fins pédagogiques.

Permettre à chacun d'exercer ses droits et de respecter ses devoirs dans l'univers numérique.

Donner aux élèves les clés de compréhension et d'usage éthique des outils d'IA.

Dès la rentrée 2024, les outils numériques seront strictement limités et les outils individuels, proscrits à l'école maternelle.

A l'école élémentaire : les élèves seront sensibilisés à l'usage raisonné des outils numériques avec l'expérimentation d'un programme PIX pour les CM.

S'il ne s'agit pas de bannir le numérique de la pédagogie, les usages non pédagogiques n'ont pas leur place à l'École.